

# Conseil Municipal

Le lundi 5 décembre 2022, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents :** Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie et NOUAT Elisabeth.

**MM.** BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAUT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice

**Absents excusés ayant délégué pouvoir :** M. BOUARD Denis ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie, Mme MARTINAT Isabelle ayant délégué pouvoir à Mme GOGUÉ Catherine, Mme VILLAIN Bernadette ayant délégué pouvoir à M. BOUCARD Roger.

**Absente excusée :** Mme LECLERC Aurélie.

**Secrétaire de séance :** M. GILLET Pascal.

---

En présence de M. BLOND chef de projet et Mme EDILBER chargée de mission auprès de Cher Ingénierie des Territoires, Agence du Département du Cher, les prémices du projet d'aménagement touristique des abords de l'Etang de Farges sont présentés à l'Assemblée.

Le passage de la véloroute n° 48 (voie cyclable de Bourges à Sully sur Loire) semble une opportunité pour ce projet avec le tracé du GR31 qui est prévu également à cet endroit, laissant percevoir un potentiel touristique important.

Plusieurs zones ont été définies dans ce secteur et des installations spécifiques pourraient être installées.

Le C.I.T. se propose donc d'accompagner la commune dans l'élaboration d'un document et d'une estimation financière pour ce projet. Ces arguments seront nécessaires lors des demandes de subvention auprès de plusieurs instances. La gestion future d'un tel site est également abordée avec plusieurs solutions envisagées.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à la majorité des membres présents. La séance est ouverte et le Maire passe à l'ordre du jour.

**TAXE D'AMENAGEMENT :** le Maire présente les grandes lignes du partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre d'appartenance, conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Ce reversement sera effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain et un taux de réversion 2023 de 0,5 % du socle imposable sera appliqué pour notre collectivité. Le Conseil Municipal prend connaissance des méthodes de calcul de ce taux (qui peut être communiqué en mairie) et accepte à l'unanimité l'institution de ce reversement.

**OBJECTIF CLIMAT 2030 :** Intervention de Mme CROS Patricia, 5<sup>ème</sup> adjoint, qui fait part des propositions reçues de Nature 18 pour l'accompagnement de notre collectivité dans la lutte face aux changements climatiques. Ces dernières se composent d'actions à mettre en place à destination :

- Des élus : nouveaux projets d'aménagements, équipements sanitaires des bâtiments, végétalisation, rénovation urbaine, document d'urbanisme
- Des agents techniques : végétalisation
- Des habitants : équipements pour économiser l'eau, sensibilisation...

Des animations diverses pourraient être proposées pour l'information de chacun.

**TERRE DE JEUX 2024 :** La prévision d'un petit village olympique pourrait être envisagée pour l'été 2024 avec plusieurs activités sportives proposées. La présence d'un médaillé d'or (cyclisme) aux jeux paralympiques 2020 sera également prévue. Les associations sportives de la commune seront donc vivement sollicitées pour cette organisation début janvier 2023.

**CONVENTION S.B.P.A. POUR 2023** : La convention fourrière avec la S.B.P.A. (Société Berrichonne de Protection des Animaux) de Marmagne est reconduite pour l'année 2023.

### **COMPTE-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :**

#### **Intervention de Jacky DELARGE – Adjoint chargé de l'École, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Une rencontre avec des producteurs locaux a eu lieu au restaurant scolaire pour des éventuels échanges commerciaux.

L'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes aura lieu vendredi 16 décembre prochain. Le dépouillement aura lieu juste après salle Pierre Clament rue de Fontbertrange. Cette année seuls des candidats de CM1 et CM 2 se sont faits connaître.

Une étude des coûts du restaurant scolaire va être menée prochainement.

#### **Intervention de Stéphanie JACQUET - Adjointe chargée des Animations, de la Communication et des Associations :**

le bon déroulement du repas des Aînés (samedi 3 décembre) est donné en information au Conseil Municipal qui est par ailleurs remercié pour son implication dans cette animation. L'orchestre ayant animé ce repas sera reconduit pour l'an prochain. La distribution des colis le lendemain (aux personnes n'ayant pas pu se rendre au repas) a été également faite dans de bonnes conditions avec la participation des membres du CCAS. Plusieurs candidats à l'élection de la Reine et du Roi de Menetou-salon se sont faits connaître en mairie. Il est rappelé que la date limite d'inscription est fixée au 31 décembre.

**Intervention de Nicole BARDELOT chargée des Finances et du Budget :** le Conseil Municipal est informé qu'un manque de crédits est constaté, en cette fin d'année, à l'article 6615 du budget communal. Le Conseil Municipal accepte de prélever la somme de 1 200 € sur l'article 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) en vue d'alimenter ledit article 6615. Ces dépenses sont consécutives aux frais générés par la ligne de trésorerie souscrite en cours d'année et non prévus au budget primitif.

**Intervention de Patricia CROS chargée de l'Environnement des Espaces Verts, du Cadre de vie et des Maisons fleuries :** Une visite du cimetière de Châteauroux a eu lieu dernièrement avec Patrice REMANJON et un agent communal. Le procédé des allées enherbées a été étudié avec un rendu assez convaincant.

De plus une rencontre à propos de l'éco pâturage a eu lieu à Bourges avec des ovins. La commission municipale chargée de l'environnement et des espaces verts se réunira le 21 décembre prochain pour évoquer la possibilité d'un tel dispositif à Menetou-Salon.

### **AFFAIRES DIVERSES**

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera ouverte le 15 décembre prochain durant 37 jours. L'accueil du public sera prévu dans plusieurs communes du territoire intercommunal. Des affiches ont été apposées sur les panneaux municipaux pour l'information de chacun ainsi que sur le site de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry avec le lien suivant : <https://terresduhautberry.fr/habitat-urbanisme/application-du-droit-des-sols/planification-urbaine/>

Le Conseil Municipal décide de prévoir la poursuite du contrat de l'agent contractuel chargé du goûter de l'Accueil Périscolaire du mardi 3 janvier prochain jusqu'aux vacances scolaires d'hiver, vendredi 10 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.